

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS1507

présenté par

Mme Firmin Le Bodo et M. Christophe

ARTICLE 7

À l'alinéa 6, après la première occurrence du mot :

« et »

insérer les mots :

« des projets d'établissement et de services des structures médico-sociales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à apporter une précision technique et juridique concernant les projets visés et les établissements et services médico-sociaux concernés par le dispositif.